

## Liste des actions du Plan d'accompagnement agroenvironnemental 2019-2020

Le présent document de référence permet, pour chaque question du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) relative à un problème agroenvironnemental, d'énumérer une liste d'actions pouvant être inscrite dans le plan d'action du PAA.

La première colonne des tableaux fait référence au numéro de question du PAA et la colonne suivante présente la question provenant du PAA. Dans la colonne « Financement », la source de financement potentielle pour mettre en œuvre l'action corrective est indiquée en fonction des références suivantes :

- PV : action admissible à l'aide financière du programme Prime-Vert;
- SCA : action admissible au financement du Programme services-conseils dans le domaine de l'agroenvironnement;
- NS : action non subventionnable par le programme Prime-Vert ou par le Programme services-conseils du MAPAQ.

Prenez note que l'aide financière offerte par les réseaux Agriconseils permet de majorer le pourcentage d'aide jusqu'à 85 % pour les actions admissibles au financement du Programme services-conseils (domaine de l'agroenvironnement) marquées d'un astérisque (\*).

MAPAQ – 23 septembre 2019

## Section 6 : Adaptation à l'égard des changements climatiques et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
6.1	Au cours des dernières années, est-ce que vous ou une personne de votre entreprise avez participé à une activité de formation traitant des impacts des changements climatiques (ex. : colloque, journée d'information régionale, activité de terrain, formation Web)?	NS	950	Participer à des activités de formation traitant des impacts des changements climatiques	oui/non
		NS	951	S'informer sur les actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre en agriculture	oui/non
6.2	Connaissez-vous, en tout ou en partie, les impacts prévus pour votre entreprise en ce qui concerne les changements climatiques?	NS	952	S'informer sur les impacts des changements climatiques en agriculture	oui/non
6.3	Avez-vous constaté une modification des conditions climatiques dans votre entreprise au cours des dernières années (ex. : récurrence d'événements extrêmes tels que les inondations, la sécheresse, la grêle ou les canicules)?	SCA	953	Réaliser une <i>Évaluation de mesures d'adaptation de l'entreprise aux changements climatiques</i>	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 501,502, 503, 519, 520, 531, 607, 613, 614, 615, 616, 617, 619, 620</i>	
6.4	Êtes-vous intéressés à modifier votre gestion des cultures (ex. : choix des cultivars, modification des types de cultures) compte tenu des nouvelles conditions climatiques?	SCA	954	Augmenter les cultures pérennes dans l'entreprise ou limiter leur conversion en cultures annuelles par une amélioration de leur régie (ex. : choix des espèces, régie de coupe)	ha
				<i>Voir aussi les actions 953, 525, 530, 502 et 531</i>	
6.5	Est-ce qu'un diagnostic d'efficacité énergétique est en cours d'établissement ou a été établi pour votre entreprise depuis les cinq dernières années?	NS	955	Réaliser un diagnostic d'efficacité énergétique dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre	oui/non
6.6	Est-ce que des actions ont été entreprises afin de réduire la consommation d'énergie depuis les cinq dernières années?	NS	956 <sup>1</sup>	Remplacer un équipement par un équipement à haute efficacité énergétique	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 505, 506, 508, 510, 535, 537 et 538</i>	
6.7	Êtes-vous intéressés à remplacer une partie de l'énergie fossile utilisée dans votre entreprise par une source d'énergie émettant moins de gaz à effet de serre (ex. : équipements et moteurs électriques, système de chauffage avec de la biomasse)?	NS	957 <sup>1</sup>	Remplacer la source d'énergie fossile par une source d'énergie neutre du point de vue des émissions de gaz à effet de serre	oui/non
6.8	Êtes-vous intéressés à poser des actions des types suivants? Utilisation ou production de cultures à des fins énergétiques (ex. : panic érigé, saule en culture intensive). Utilisation, récupération ou traitement de biogaz (ex. : méthanisation, pyrolyse, système de traitement)	NS	958	S'informer pour savoir comment utiliser des biogaz sur l'entreprise	oui/non
		NS	959	S'informer pour savoir comment produire ou utiliser des cultures énergétiques à la ferme	oui/non
		NS	400 <sup>2</sup>	Traiter les biogaz des déjections animales et, au besoin, installer un recouvrement étanche des ouvrages de stockage	traitements
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA ou d'autres sections du PAA ou encore être liées au PAA 2013-2018.		SCA	960	Réaliser une <i>Évaluation des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise</i>	oui/non
		NS	961	S'informer sur les pratiques et les projets admissibles à la génération de crédits de carbone sur les marchés de carbone	oui/non

<sup>1</sup> Prenez note que certains investissements peuvent être admissibles à une aide financière par l'entremise du Programme d'aide aux investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique du MAPAQ, du programme Écoperformance de Transition Énergétique Québec ou des programmes d'efficacité énergétique offerts par Énergie et Hydro-Québec).

<sup>2</sup> Prenez note que cette action pourrait être financée par le Programme d'appui à la lutte aux changements climatiques en agriculture du MAPAQ.

## Section 7 : Gestion des matières fertilisantes et résiduelles à la ferme

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
7.1	Est-ce que certaines superficies nécessitent un correctif du pH?	NS	423	Chauler les sols qui nécessitent un correctif du pH	ha
7.2	Est-ce que les superficies sont fertilisées en fonction des besoins des cultures et de la richesse des sols?	NS	422	Posséder des analyses de sol de moins de 5 ans pour l'ensemble des parcelles	oui/non
		NS	451	Prendre des échantillons de sol et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	analyses
		NS	479	Respecter les recommandations de fertilisation de son agronome	oui/non
		SCA	471	S'assurer de bien comprendre les recommandations de son agronome avant d'épandre les fertilisants	oui/non
7.3	Est-ce que les équipements sont calibrés pour l'application de la dose de fertilisants prévue?	NS	425	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour appliquer les doses recommandées	systèmes
		NS	426	Régler le matériel d'épandage	épandeurs
7.4	Est-ce que le coût de la fertilisation par hectare ou m <sup>2</sup> en ce qui concerne la serriculture ) et par culture a déjà été calculé pour l'entreprise?	NS	480	Calculer le coût de la fertilisation par hectare (ou par m <sup>2</sup> en ce qui concerne la serriculture) dans l'entreprise	oui/non
		NS	463	Proposer des alternatives afin de diminuer les achats de fertilisants pour l'entreprise	oui/non
		NS	454	Diminuer les achats d'engrais minéraux	kg
7.5	Est-ce que des essais de fertilisation ont déjà été effectués sur les superficies cultivées?	SCA	464	Faire des essais de fertilisation à la ferme pour contribuer à limiter les pertes d'éléments fertilisants dans l'environnement	oui/non
7.6	Quels sont, parmi les suivants, les outils ou pratiques de fertilisation utilisés sur l'entreprise? Outils permettant de mieux déterminer les besoins des plantes en azote (ex. : tests de nitrate, analyses foliaires). Fractionnement de l'azote. Application d'engrais en bandes. Incorporation ou application avant une pluie d'engrais ammoniacaux (ex. : urée, 32-0-0).	NS	442	Fractionner l'application des engrais minéraux	ha
		NS	443	Favoriser l'enfouissement de l'urée ou son application avant une pluie lors de son application à la volée	oui/non
		NS	444	Appliquer les engrais en bandes	ha
		PV	461	Acquérir ou améliorer des équipements permettant l'application en bande des engrais	équipements
		SCA	465	Utiliser des outils pour mieux déterminer les besoins des plantes (ex : tests de nitrate)	oui/non
7.7	Utilisez-vous ou envisagez-vous d'utiliser des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour l'une ou l'autre des raisons suivantes? Corriger ou entretenir le pH des sols. Augmenter ou maintenir le taux de matière organique des sols. Réduire l'achat d'engrais minéraux.	SCA	466	Évaluer le potentiel des MRF afin de corriger ou d'entretenir le pH des sols, d'augmenter ou de maintenir le taux de matière organique des sols ou de réduire l'achat d'engrais minéraux	oui/non
		NS	467	Utiliser des MRF	oui/non
7.8.a) et b)	Est-ce que, selon vous, des investissements seraient nécessaires pour ce qui est de l'aménagement ou de l'infrastructure? Avez-vous constaté des écoulements?	PV	402	Construire une structure d'entreposage étanche	oui/non
		PV	403	Installer une toiture sur l'ouvrage de stockage	toitures
		PV	404	Augmenter la capacité d'entreposage de l'ouvrage de stockage	jours
		NS	446	Rendre l'ouvrage de stockage étanche ou tout autre aménagement au même effet	oui/non
		NS	450	Faire des amas au champ	oui/non
		SCA	456	Faire de bonnes pratiques de gestion des fumiers en enclos d'hivernage ou dans les cours d'exercice	oui/non
		PV	457	Corriger ou mettre en place des aménagements alternatifs en production de bovins de boucherie	aménagements
		SCA	458	Faire de bonnes pratiques de gestion des fumiers au sol (ex. : amas au champ, amas au bout du bâtiment)	amas

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	600	Récupérer les eaux de laiterie dans l'ouvrage de stockage ou les diriger vers un réseau d'égout ou traitement (lieu sur fumier liquide et lieu sur fumier solide avec purot)	m <sup>3</sup>
		NS	601	Canaliser les eaux des cours d'exercice vers un ouvrage étanche ou tout autre aménagement au même effet	oui/non
		NS	602	Enlever et valoriser les déjections animales de la cour d'exercice ou de l'enclos d'hivernage au moins une fois par année	oui/non
		NS	603	Interdire l'accès des animaux aux cours d'eau, sauf pour les traverses à gué	oui/non
7.9.a)	Une option d'entreposage étanche qui permettrait d'éviter ou de réduire les amas au champ est-elle disponible?	NS	468	Entreposer les déjections animales dans l'ouvrage de stockage existant (en tout ou en partie)	oui/non
7.10 et 7.11	Depuis combien d'années le plus vieil ouvrage de stockage est-il en place Est-ce qu'au moins un ouvrage de stockage nécessiterait des modifications?	PV	462	Réparer un ouvrage de stockage	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 402, 403 et 404</i>	
7.12	Tenez-vous compte des apports fertilisants provenant des déjections animales, des MRF ou du compost avant de fertiliser?	NS	469	Évaluer la valeur fertilisante des déjections animales, des MRF ou du compost et leurs bénéfices en tant qu'amendement	oui/non
7.13	Est-ce que des épandages de déjections animales, de MRF ou de compost sont effectués à forfait?	SCA	470	S'assurer de la qualité de l'épandage des déjections animales, des MRF ou du compost (ex. : moment, doses, portance du sol)	oui/non
7.14	Est-ce que vous assurez un suivi des travaux effectués lors de l'épandage de déjections animales, de MRF ou de compost (ex. : moment, doses, portance du sol)?	NS	478	Faire un suivi des travaux lors de l'épandage de déjections animales, de MRF ou de compost	oui/non
				<i>Voir les actions 425, 426, 518 et 535</i>	
7.15	Est-ce que les déjections animales sont incorporées rapidement après l'épandage afin de conserver les éléments fertilisants (ex. : en moins de 24 heures), sauf pour les plantes pérennes?	NS	432	Valoriser l'incorporation des engrais organiques en moins de 3 heures après l'épandage	m <sup>3</sup>
		NS	433	Valoriser l'incorporation des engrais organiques de 3 à 24 heures après l'épandage	m <sup>3</sup>
		NS	434	Valoriser l'incorporation des engrais organiques plus de 24 heures après l'épandage	m <sup>3</sup>
		NS	435	Valoriser l'incorporation des engrais organiques non incorporés ou enfouis	m <sup>3</sup>
7.16	Est-ce que des épandages post-récolte de déjections animales, de MRF ou de compost sont effectués sur des superficies sans protection hivernale (ex. : cultures de couverture, résidus de culture, céréales d'automne, prairies) ni incorporation par la suite?	NS	427	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles avant le semis	m <sup>3</sup>
		NS	428	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles entre le semis et la récolte	m <sup>3</sup>
		NS	429	Valoriser les engrais organiques pour les cultures annuelles après la récolte	m <sup>3</sup>
		NS	430	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après la récolte d'une culture précédente et avant le semis	m <sup>3</sup>
		NS	431	Valoriser les engrais organiques pour les cultures de couverture ou d'enfouissement après le semis	m <sup>3</sup>
				<i>Voir aussi les actions 432 à 435, 502 à 512</i>	
7.17	Combien de chantiers d'épandage de déjections animales, de MRF ou de compost sont effectués dans une saison?	NS	472	Optimiser, dans une saison, le nombre de chantiers d'épandage des déjections animales, des MRF ou du compost dans le respect de la capacité portante des sols et des recommandations de fertilisation de votre agronome	chantiers

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
7.18	Est-ce que l'entreprise possède un plan de rotation pour la paissance des animaux?	NS	473	Réaliser un plan de rotation pour la paissance des animaux	oui/non
7.19	L'approvisionnement en eau dans chaque parcelle est-il optimal pour le bétail (ex. : volume, débit, qualité)?	NS	604	Aménager des sites d'abreuvement hors cours d'eau	sites
7.20	En quoi consiste la gestion des résidus végétaux?	SCA	440	Mettre en place des mesures de réduction à la source des matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	oui/non
		PV	441	Gérer les matières résiduelles organiques d'origine végétale (résidus de culture de fruits et légumes)	oui/non
		SCA	460	Réaliser une <i>Évaluation de la gestion des résidus végétaux</i>	oui/non
7.21.a)	L'entreprise gère-t-elle des plastiques agricoles (ex. : horticole, d'ensilage, serricole, acéricole)? Si oui, savez-vous si des points ou des centres de récupération existent dans votre région?	NS	475	S'informer pour savoir si des points ou des centres de récupération des plastiques agricoles existent dans la région	oui/non
7.21.b)	Pensez-vous que votre gestion des plastiques agricoles est adéquate sur le plan environnemental?	NS	476	Récupérer et apporter les plastiques agricoles dans un emplacement autorisé	oui/non
		NS	477	Demander à la municipalité d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de collecte des plastiques agricoles	oui/non
7.21.b) b.1)	Seriez-vous prêt à en faire davantage quant à la gestion de ces plastiques à la fin de leur vie utile?			<i>Voir les actions 475, 476 et 477</i>	
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA, d'autres sections du PAA ou encore être liées au PAA 2013-2018.		NS	200	Posséder un bail de location des terres (pour toutes les superficies louées)	oui/non
		NS	300	Réaliser annuellement le PAEF	oui/non
		NS	301	Réaliser annuellement le bilan phosphore	oui/non
		NS	302	Respect du cheptel autorisé par le certificat d'autorisation (c.a.)	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	303	Réduire le cheptel animal	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	304	Réduire la charge de phosphore (kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> ) conformément au droit d'exploitation	oui/non
		NS	305	Réduction de la fertilisation minérale phosphatée	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	306	Réduction de l'importation de fumier	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	307	Réduire le phosphore à la source en ajoutant une source d'énergie à l'alimentation	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	308	Réduire le phosphore à la source en améliorant la régie d'élevage	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	309	Optimiser l'utilisation des superficies possédées par l'exploitant	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	310	Changer la régie de culture	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	311	Augmenter l'exportation des fumiers	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	312	Exporter des fumiers	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	313	Acheter ou louer des terres	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	314	Relocaliser des installations	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
	NS	315	Améliorer la génétique du troupeau	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué	

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	316	Traiter les fumiers (partiel ou complet)	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	317	Importer des déjections animales	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	318	Réaliser un bilan alimentaire	oui/non
		NS	445	Conformer l'exploitation par une demande de certificat d'autorisation ou d'un avis de projet	oui/non
		NS	447	Rendre l'ouvrage de stockage conforme en ce qui a trait aux drains, regards et clôtures	oui/non
		NS	448	Réduire le volume entreposé dans la structure non conforme par des amas au champ	oui/non
		NS	449	Posséder un registre de stockage pour les amas au champ	oui/non
		NS	452	Prendre des analyses foliaires	ha
		NS	453	Composter les fumiers	m <sup>3</sup>
		NS	455	Amender les sols	ha
		NS	459	Améliorer la gestion des éléments fertilisants au champ	ha
		NS	401	Inspecter annuellement le regard des ouvrages de stockage	regards
		NS	405	Posséder par écrit l'entente d'épandage pour les importations ou les exportations de fumiers	oui/non
		NS	406	Posséder un registre de réception pour les fumiers importés et stockés dans la structure d'entreposage	oui/non
		NS	407	Épandre les déjections animales avec un équipement d'épandage approprié au type de lisier	oui/non
		NS	408	Respecter les normes pour le stockage des amas de fumier solide près du bâtiment d'élevage	oui/non
		NS	409	Enlever ou valoriser l'amas dans les 12 mois qui suivent sa mise en place	oui/non
		NS	410	Entreprendre les démarches pour régulariser la situation dans la gestion des déjections animales	oui/non
		NS	411	Posséder les recommandations d'un agronome avant l'entreposage de fumier solide en amas au champ	oui/non
		NS	412	Mandater un agronome pour la vérification des amas au champ et la réalisation du rapport annuel	oui/non
		NS	413	Respecter les normes du REA pour le stockage des amas de fumier solide dans un champ cultivé	oui/non
		NS	414	Posséder une entente écrite et un registre d'expédition pour les fumiers transférés dans un autre ouvrage de stockage	oui/non
		NS	415	Posséder une entente de traitement écrite	oui/non
		NS	416	Posséder un registre d'expédition pour le traitement	oui/non
		NS	417	Procéder à la caractérisation des déjections animales	oui/non
		NS	418	Mandater un agronome pour caractériser les déjections animales ou aviser par écrit un agronome pour qu'il établisse la production annuelle de phosphore en utilisant les données de l'annexe VI	oui/non
		NS	419	Prendre des échantillons de fumier et les faire analyser (autres que ceux exigés par le REA)	analyses
		NS	420	Utiliser une moulée multiphase dans l'alimentation	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	421	Utiliser de la phytase dans l'alimentation	kg de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> diminué
		NS	424	Posséder un registre d'épandage annuel des matières fertilisantes	oui/non
		NS	436	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage au printemps avant la première récolte ou avant le semis	m <sup>3</sup>
		NS	437	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après les récoltes d'été	m <sup>3</sup>
		NS	438	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage après la récolte d'automne	m <sup>3</sup>
		NS	439	Valoriser les engrais organiques pour prairie et pâturage (entre les coupes)	m <sup>3</sup>
		SCA	474	Évaluer les apports d'éléments fertilisants provenant des cultures de couverture afin d'en tenir compte lors de la fertilisation	oui/non

## Section 8 : Santé et conservation des sols

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
8.1	Est-ce que les rotations de cultures de l'entreprise comprennent trois cultures et plus?	NS	525	Planter ou améliorer le système de rotation des cultures	ha
		*SCA	530	Faire un plan de rotation amélioré des cultures en s'assurant d'avoir trois cultures ou plus	oui/non
8.2	Parmi les choix suivants, quels sont les types de travail du sol effectués sur les superficies cultivées par l'entreprise? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques annuelles, labour conventionnel</li> <li>• Pratiques annuelles, travail réduit</li> <li>• Pratiques annuelles, semis direct</li> <li>• Culture sur billons permanents</li> </ul>	*SCA	500	Réaliser une <i>Évaluation de l'état des sols</i>	ha
		*SCA	501	Adopter des pratiques culturales de conservation dans des zones à risque élevé d'érosion	ha
		*SCA	502	Cultiver des cultures de couverture (SCA)	ha
		PV	531	Cultiver des cultures de couverture (PV) <sup>3</sup>	ha
		*SCA	503	Planter en fin de saison des cultures servant de protection hivernale des sols	ha
		*SCA	504	Cultiver les champs en contrepente	ha
		*SCA	505	Faire de la culture sur billons	ha
		*SCA	506	Faire du semis direct	ha
		*SCA	507	Faire du travail en bandes alternées	ha
		*SCA	508	Faire la culture sur planches permanentes	ha
		*SCA	509	Faire le travail du sol au printemps plutôt qu'à l'automne	ha
		*SCA	510	Faire le travail réduit du sol	ha
		NS	511	Laisser les résidus à la surface du sol	ha
NS	512	Maintenir le champ sous cultures pérennes	ha		
			<i>Voir aussi les actions 525, 530, 607, 608, 613, 614, 617, 620, 621, 657, 954</i>		
8.3	Est-ce que l'entreprise cultive des cultures de couverture?			<i>Voir les actions 502 et 531</i>	
8.3 a)	Tenez-vous compte des apports fertilisants de ces cultures de couverture avant de fertiliser?			<i>Voir l'action 474</i>	
8.5.a)	Quelle est la proportion des superficies protégées durant l'hiver (ex. : paillis organiques, gazon, cultures de couverture)?	NS	532	Couvrir les entre-rangs pour les protéger pendant la période hivernale	ha
				<i>Voir aussi les actions 502, 503, 504, 511, 512, 531, 954</i>	
8.6	Est-ce que, même dans les années favorables, des champs (ou des lots en ce qui concerne les érablières) donnent des rendements insatisfaisants de façon récurrente?	NS	539	Faire une évaluation de la problématique de rendements de l'érablière	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 500, 502, 515, 516, 517, 525, 529, 530</i>	
8.7	Est-ce que des profils de sol ont été réalisés depuis les cinq dernières années sur l'entreprise?	NS	516	Réaliser des profils de sols	ha
				<i>Voir aussi l'action 500</i>	

<sup>3</sup>. L'action « Cultiver des cultures de couverture » peut être financée dans un même temps par les programmes Prime-Vert et Services-conseils (Agroenvironnement) du MAPAQ.



Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
8.8	Est-ce que des « Évaluations de l'état de santé des sols » (évaluation détaillée et ciblée) ont été effectuées depuis les cinq dernières années sur l'entreprise?			<i>Voir l'action 500</i>	
8.9	Est-ce que des superficies cultivées ont une pente supérieure à 5 %?			<i>Voir les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 525, 529, 530, 607, 608, 613, 614, 617, 621, 657, 954</i>	
8.10.a)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des flaques d'eau persistantes ou des zones où le sol est humide en permanence?	NS	515	Faire réaliser un état du drainage	ha
				<i>Voir aussi les actions 500, 502, 513, 514, 516, 517, 525, 530, 629, 800, 807</i>	
8.10.b)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous la présence de cuvettes ou de dépressions?			<i>Voir les actions 500, 513, 514, 515, 516, 517, 629</i>	
8.10.c)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous une accumulation de particules de sol à certains endroits (ex. : au bas des pentes)?			<i>Voir les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 525, 529, 530, 607, 608, 613, 614, 617, 621, 657, 954</i>	
8.10.d)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des rigoles creusées par l'eau?			<i>Voir les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 525, 529, 530, 607, 608, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 624, 657, 954</i>	
8.10.e)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des problèmes de croûtage (battance) sur la surface du sol?			<i>Voir les actions 500, 501, 502, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 525, 529, 530, 657, 954</i>	
8.10.f)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des particules de sol transportées par le vent?	PV	656	Aménager des haies brise-vents	m
				<i>Voir aussi les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 525, 530, 657, 954</i>	
8.10.g)	Dans un ou plusieurs champs et de façon récurrente, observez-vous des diminutions du taux de matière organique?	*SCA	529	Faire des apports de matières organiques au champ	ha
8.11.a) b) c)	Dans un ou plusieurs champs (ou lots en ce qui concerne les érablières), observez-vous : <ul style="list-style-type: none"> <li>des traces causées par le passage de la machinerie?</li> <li>des zones où vos équipements de travail ont de la difficulté à pénétrer le sol?</li> <li>d'autres signes de compaction des sols?</li> </ul>	NS	517	Corriger et prévenir la compaction des sols	ha
		NS	518	Éviter le passage de la machinerie lorsque le sol n'est pas assez portant	oui/non
		NS	519	Adapter ou changer le matériel d'épandage pour réduire les risques de compaction des sols	systèmes
		NS	520	Sous-soler les champs compactés après avoir implanté des plantes de couverture	ha
		*SCA	521	Ajuster la pression des pneus pour diminuer les risques de compaction de surface	machines
		NS	522	Drainer souterrainement les champs	ha
		NS	523	Réparer le réseau de drainage souterrain	ha
		PV	533	Épandre des lisiers avec l'aide d'un système d'irrigation afin de prévenir la compaction des sols	systèmes
		NS	534	Faire l'épandage avec des réservoirs de transfert des lisiers	oui/non
		NS	535	Limiter le nombre de passages de machinerie dans vos champs	oui/non
		*SCA	536	Évaluer l'état d'infiltration et de la compaction du sol	oui/non
			<i>Voir aussi les actions 500, 502, 513, 514, 515, 516, 525, 529, 530, 954</i>		
8.12	Est-ce qu'une sous-soleuse a été utilisée sur les superficies cultivées			<i>Voir l'action 500</i>	

Numéro de question	Question du PAA	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
	depuis les cinq dernières années?				
8.13	Est-ce que le poids par essieu des machines agricoles a déjà été calculé?	*SCA	537	Peser la machinerie agricole pour connaître son poids par essieu et, au besoin, procéder au lestage au bon endroit du tracteur	machines
8.14	Est-ce que des travaux sont planifiés pour limiter le nombre, les moments et les zones de passage des machines dans les champs?	*SCA	538	Faire de la circulation contrôlée de la machinerie agricole (y compris la modification de la machinerie)	oui/non
8.15	Est-ce que la pression des pneus des machines agricoles utilisées est ajustée régulièrement?			<i>Voir l'action 521</i>	
8.16	Les tracteurs sont-ils munis de roues doubles, de roues larges, de roues basse pression (pneus IF et VF) ou de chenilles?	*SCA	524	Installer des roues doubles ou larges, de roues basses pression (pneus IF et VF) sur les tracteurs	tracteurs
8.17.a)	Dans certaines zones, la croissance de la culture est-elle supérieure lorsque celle-ci est située au-dessus des drains comparativement à la culture située entre les drains?			<i>Voir les actions 500, 513, 514, 515, 516, 525, 530</i>	
8.20	Après les opérations de nivellement, des cultures de couverture sont-elles généralement implantées?			<i>Voir les actions 502 et 531</i>	
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA, d'autres sections du PAA ou encore être liées au PAA 2013-2018.		NS	527	Régler les semoirs	semoirs
		NS	513	Améliorer la gestion des pâturages	ha
		NS	514	Améliorer la gestion des prairies	ha
		NS	526	Enfouir l'engrais vert par un travail réduit du sol	ha
		*SCA	528	Adapter les pratiques culturales en zone inondable	ha

## Section 9 : Gestion et utilisation de l'eau en agriculture

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
9.1	Quelle est la largeur de bande riveraine non cultivée sur le replat du talus le long des cours d'eau?	PV	607	Aménager ou élargir des bandes riveraines arborescentes, arbustives ou mixtes élargies (ex : $\geq 5$ mètres)	m <sup>2</sup>
		NS	608	Aménager les bandes riveraines herbacées au-delà de la réglementation	m <sup>2</sup>
		SCA	609	Localiser, délimiter et améliorer les bandes riveraines définies par le MELCC ou par un règlement municipal	m
		NS	610	Ne pas cultiver dans les bandes riveraines définies par le MELCC ou par un règlement municipal	oui/non
		NS	611	Ne pas épandre des matières fertilisantes dans la bande riveraine définie par un règlement	oui/non
9.2.a.6)	Peut-on trouver du décrochement, des rigoles ou des ravines en bordure des cours d'eau ou des fossés?	PV	613	Aménager des avaloirs munis d'un bassin de retenue et de sédimentation	avaloirs
		PV	614	Aménager des avaloirs en site pentu	avaloirs
		PV	615	Aménager des déversoirs engazonnés	déversoirs
		PV	616	Aménager des déversoirs enrochés	déversoirs
		PV	617	Aménager des rigoles ou des fossés d'interception engazonnés ou enrochés en travers de la pente	m <sup>2</sup>
		PV	618	Aménager des risbermes associées à un réseau de drainage de surface	m
		PV	619	Aménager des seuils dans le fossé	seuils
		PV	620	Aménager des voies d'eau engazonnées ou enrochées	m <sup>2</sup>
		PV	621	Aménager un ouvrage de retenue et de sédimentation (ex. : bassin, étang)	ouvrages
		PV	622	Protéger les confluences de fossés érodés	confluences
		PV	623	Stabiliser des fonds de fossés (enrochement ou seuils)	m <sup>2</sup>
		PV	624	Stabiliser ou revégétaliser les talus des fossés	m <sup>2</sup>
		NS	625	Recreuser des fossés	m
		NS	626	Réaliser un meilleur drainage de surface	ha
		NS	627	Aménager des tranchées filtrantes	m
		NS	628	Aménager des puits d'infiltration	puits
		NS	629	Aplanir les champs	ha
		PV	657	Convertir de façon permanente des superficies cultivées vulnérables à l'érosion	ha
				<i>Voir aussi les actions 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 515, 525, 529, 530, 607, 608, 657, 954</i>	
9.3	Est-ce que certains fossés présentent une régression de fond?			<i>Voir les actions 515 et 613 à 629</i>	
9.4.a)	Est-ce que des superficies cultivées sont situées à l'intérieur du littoral de lacs ou de cours d'eau (zone inondable de récurrence 0-2 ans)? Adaptez-vous vos pratiques culturales pour favoriser la protection de	SCA	635	Localiser, délimiter et protéger les zones inondables de récurrence 0-2 ans sur la ferme	ha
		NS	636	Ne pas cultiver dans la zone inondable	ha
		NS	637	Limiter les épandages de matières fertilisantes dans la zone inondable	ha

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
	ces zones?			<i>Voir aussi les actions 528, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 515, 525, 529, 530, 607, 608, 657, 528, 657, 800, 801, 806, 807, 954</i>	
9.6	Est-ce qu'un instrument est utilisé pour mesurer les volumes d'eau prélevés (ex. : compteur d'eau, estimation à l'aide d'un pluviomètre)?	NS	649	Mesurer les volumes d'eau prélevés à l'aide d'instruments	oui/non
9.7	Est-ce que des méthodes ou des outils sont utilisés pour minimiser les prélèvements d'eau?	NS	650	Gérer les effluents liquides (eaux de lavage de fruits et légumes et solutions nutritives de serre) de production végétale	m <sup>3</sup>
		SCA	651	Mettre en place de bonnes pratiques de gestion des eaux usées (ex. : eaux de lavage de fruits, de légumes, de laiterie, de solutions nutritives de serre)	m <sup>3</sup>
		NS	651.1	Modifier les abreuvoirs pour limiter les pertes en eau	oui/non
		NS	651.2	Mieux gérer l'irrigation des cultures (ex. : déterminer les besoins en eau de la culture, déterminer l'efficacité de l'équipement d'irrigation, modifier l'équipement d'irrigation)	oui/non
		SCA	681	Faire une bonne gestion de l'irrigation des cultures	oui/non
		PV	685	Acquérir et utiliser de l'équipement de réduction à la source servant au lavage et à la transformation (dessablage à sec, prélavage, recirculation de l'eau, équipement de pression d'eau)	m3
9.8	Est-ce que l'eau est analysée pour en déterminer la qualité?	NS	652	Analyser l'eau d'irrigation, de lavage de fruits et légumes ou d'abreuvement des animaux pour en déterminer la qualité	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 643</i>	
9.9	Est-ce que des outils de gestion spécifiques sont utilisés pour améliorer la qualité de l'eau (ex. : aérateurs d'étangs, filtration, chloration)?	PV	653	Acquérir et utiliser de l'équipement d'aération d'étangs, produire un dossier technique et, éventuellement, effectuer la caractérisation des sols et de l'eau d'irrigation	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 650, 651, 681</i>	
9.10	Est-ce que des outils sont utilisés pour gérer les apports d'eau lors de l'irrigation (ex. : tensiomètres, bilans hydriques, sondes TDR)?	NS	654	Utiliser des outils de gestion de l'irrigation	oui/non
		PV	683	Acquérir et utiliser de l'équipement de régulation d'irrigation, produire un dossier technique et, éventuellement, effectuer la caractérisation des sols et de l'eau d'irrigation	équipements
		PV	684	Acquérir et utiliser de l'équipement de diagnostic de volume et de pression d'eau d'irrigation, produire un dossier technique et, éventuellement, effectuer la caractérisation des sols et de l'eau d'irrigation	équipements
				<i>Voir aussi l'action 681</i>	
9.11	Est-ce que l'entreprise a recours à un conseiller technique pour gérer le système d'irrigation (ex. : dose et fréquence des apports d'eau, ajustement et choix de l'équipement)?	NS	655	Utiliser les services d'un professionnel habilité pour gérer l'irrigation	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 681</i>	
9.12	Est-ce que tous les puits sont facilement repérables sur le terrain?	NS	640	Identifier les puits d'eau potable destinés à l'alimentation humaine situés à proximité des lieux d'élevage et d'épandage	puits
		NS	641	Identifier tous les puits sur le plan de ferme	oui/non
9.13	Connaissez-vous les distances d'éloignement pour la protection des puits lors d'applications d'intrants?	NS	638	Maintenir une aire de protection d'au moins 30 m autour de chaque puits d'alimentation humaine en eau potable	puits

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	639	Maintenir une zone enherbée de 30 m de diamètre autour des puits	puits
		NS	642	Installer une clôture afin de protéger le puits	clôtures
		NS	642.1	Protéger les puits contre la contamination	oui/non
		NS	646	Identifier sur le plan de ferme les aires de protection	aire
		NS	647	Respecter les normes d'épandage des intrants à l'intérieur des aires de protection	oui/non
9.14	À quelle fréquence, en moyenne, sont effectuées des analyses de l'eau des puits de l'entreprise?	SCA	643	Procéder à l'analyse de l'eau potable des puits de votre exploitation (SCA)	échantillons
		PV	690	Procéder à l'analyse des pesticides dans l'eau potable des puits de votre exploitation (PV)	échantillons
		NS	644	Désinfecter le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation	oui/non
		NS	645	Ne pas utiliser le puits d'approvisionnement en eau potable de votre exploitation pour l'abreuvement	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 638, 639, 642, 642.1</i>	
9.15	Quelle est la gestion des eaux usées dans l'entreprise? <ul style="list-style-type: none"> <li>Elles sont rejetées dans le milieu naturel (ex. : fossé, cours d'eau, forêt).</li> <li>Elles sont rejetées vers un réseau d'égout municipal.</li> <li>Autre type d'élimination</li> </ul>	PV	686	Acquérir et utiliser de l'équipement pour épandre au champ les eaux usées agricoles	m3
		PV	687	Acquérir et utiliser de l'équipement pour exporter les eaux usées agricoles	m3
		PV	688	Acquérir de l'équipement ou des infrastructures pour faire le traitement des eaux usées agricoles (infiltration dans le sol, rejet au cours d'eau, recirculation)	m3
		SCA	689	Réaliser une <i>Évaluation de la gestion des eaux usées</i>	oui/non
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA, d'autres sections du PAA ou encore être liées au PAA 2013-2018.		NS	605	Aménager des traverses à gué pour les animaux	traverses
		NS	606	Installer des clôtures pour restreindre l'accès des animaux aux plans d'eau ou aux cours d'eau	clôtures
		NS	630	Dégager les ponceaux obstrués	ponceaux
		NS	631	Remplacer des ponceaux	ponceaux
		NS	632	Stabiliser des ponceaux	ponceaux
		NS	633	Refaire des ponts ou ponceaux existants	ponceaux
		NS	634	Construire des ponceaux	ponceaux
		NS	648	Obturer les puits inutilisés	puits
		NS	658	Reboiser	ha
		NS	659	Aménager des nouvelles sorties de drain	sorties
		NS	660	Protéger les sorties de drain existantes	sorties
		NS	661	Prolonger des sorties de drain	sorties
		NS	662	Nettoyer les sorties de drain	sorties
		NS	663	Identifier les sorties de drain	sorties
		NS	664	S'assurer du bon fonctionnement et de la protection des aménagements hydroagricoles	aménagements
		NS	665	Augmenter la distance de travail du sol entre le champ et le cours d'eau ou fossé	m

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	666	Aménager des risbermes	m
		NS	667	Aménager des seuils dans le cours d'eau	seuils
		NS	668	Chauler (pré-semis des talus)	m
		NS	669	Récupérer les plastiques servant à l'emballage du foin ou de l'ensilage	oui/non
		NS	670	Stabiliser ou revégétaliser les talus des cours d'eau	m
		NS	671	Aménager des traverses à gué pour la machinerie	traverses
		NS	672	Nettoyer les obstacles (ex. : embâcles, barrages de castor, etc.)	m
		NS	673	Drainer des berges	m
		NS	674	Aménager des épis déflecteurs	épis déflecteurs
		NS	675	Créer des méandres	m
		NS	676	Enrocher le lit d'un cours d'eau	m
		NS	677	Végétaliser des talus des cours d'eau	m
		NS	678	Installer un exutoire sur le plan d'eau	oui/non
		NS	679	Gérer la végétation riveraine et les obstructions (nettoyage)	m
		NS	680	Entretien de cours d'eau par la MRC	m
		NS	612	Ne pas épandre des intrants à moins d'un mètre le long de tous les fossés	oui/non

## Section 10 : Gestion intégrée des ennemis des cultures

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
10.1	Au cours de la dernière année, est-ce que vous ou une personne de votre entreprise avez participé à au moins une activité de formation traitant de la phytoprotection (ex. : colloque, journée d'information régionale, activité de terrain, formation Web)?	NS	700	Participer à des activités de formation traitant de la phytoprotection	oui/non
10.2	Votre entreprise se sert-elle de l'information en provenance du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) ?	NS	703	Utiliser des informations provenant du Réseau d'avertissements phytosanitaires	oui/non
10.3	Est-ce que des cultivars résistants ou tolérants pour ce qui est des insectes et des maladies sont utilisés (lorsque le choix des cultivars le permet)?	NS	702	Utiliser des cultivars résistants ou tolérants aux insectes et aux maladies (lorsque le choix des cultivars le permet)	oui/non
		*SCA	760	Améliorer les pratiques de prévention permettant de réduire la pression des ennemis des cultures (étape 2 de la mise en œuvre de la GIEC)	nouvelles pratiques
10.4	Lorsque vous choisissez un pesticide, tenez-vous compte de son effet sur les insectes et acariens utiles, dont les pollinisateurs?	NS	706	Choisir un pesticide en fonction de son impact sur les insectes et acariens utiles	oui/non
		NS	707	Vérifier la présence d'acariens prédateurs avant de faire un traitement acaricide	oui/non
		*SCA	708	Utiliser des pesticides à moindre risque pour protéger l'environnement et la santé (IRE et IRS).	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 751</i>	
10.5	Lorsque le choix de produits homologués le permet, est-ce que vous variez les groupes de pesticides utilisés pour tenir compte du risque de développement de la résistance?	NS	705	Faire une rotation des groupes de pesticides	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 751 et 757</i>	
10.6	Soupçonnez-vous la présence d'ennemis des cultures résistants aux pesticides sur vos superficies cultivées?	*SCA	757	Élaborer une stratégie de désherbage en tenant compte notamment du risque associé aux herbicides, de la rotation des groupes d'herbicides, des espèces et de la pression des mauvaises herbes présentes (y compris le dépistage)	ha
10.6.a)	Des tests ont-ils été effectués (lorsqu'ils étaient disponibles) pour confirmer la résistance?	NS	762	Faire des tests pour confirmer la résistance (si disponibles)	tests
10.7	Quel pourcentage approximatif de vos superficies fait l'objet d'un dépistage pour les mauvaises herbes, les maladies ou les insectes et les acariens?	NS	745	Dépister les champs pour les mauvaises herbes	ha
		NS	746	Dépister les champs pour les maladies	ha
		NS	747	Dépister les champs pour les insectes ou les acariens (nuisibles et bénéfiques)	ha
		NS	761	Améliorer les pratiques de suivi des champs (étape 3 de la mise en œuvre de la GIEC)	nouvelles pratiques
10.8	La décision d'appliquer un insecticide ou un fongicide repose-t-elle sur des seuils d'intervention ou des modèles prévisionnels (disponibles et validés au Québec)?	NS	709	Utiliser les seuils d'intervention disponibles lorsque vous appliquez un insecticide ou un fongicide	oui/non
		*SCA	758	Évaluer le niveau de risque de développement d'agents phytopathogènes (ex. : modèles prévisionnels, historique du champ, stade de la culture, espace entre les rangs, cultivars) pour vérifier la pertinence de l'utilisation de fongicides	ha
				<i>Voir aussi les actions 751 et 761</i>	
10.9	Votre entreprise utilise-t-elle les indices de risque (IRS et IRE) lors du choix des pesticides (ex. : SAgE pesticides)?			<i>Voir l'action 708</i>	



Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
10.10.a)	Est-ce qu'un suivi des travaux effectués par le forfaitaire est assuré (ex. : stade de la culture, produits, doses et volumes de bouillie appliqués)?	NS	711	Vérifier les distances d'éloignement en vigueur et la calibration des équipements lorsque des applications de pesticides sont effectuées à forfait	oui/non
10.11	Quel pourcentage approximatif des superficies fait l'objet : <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une utilisation réduite des herbicides (ex. : application localisée, application en bandes);</li> <li>d'un désherbage autre que par herbicide de synthèse (ex. : mécanique, physique, manuel);</li> <li>d'autres moyens de lutte que les insecticides de synthèse (ex. : prédateurs, bioinsecticides, cultures pièges, confusion sexuelle, filets anti-insectes);</li> <li>d'autres moyens de lutte que les fongicides de synthèse (ex. : biofongicides)?</li> </ul>	*SCA	737	Utiliser le contrôle mécanique (ex. : peigne, houe rotative)	ha
		*SCA	739	Appliquer des pesticides en bandes ou de manière localisée	ha
		*SCA	740	Utiliser des traitements avec des agents biologiques, des biopesticides homologués ou par la méthode de la confusion sexuelle	ha
		*SCA	741	Utiliser des traitements physiques (ex : pyrodésherbage)	ha
		PV	753	Utiliser des équipements de réduction de l'usage des pesticides	oui/non
		PV	754	Utiliser un moyen de lutte biologique ou des phéromones	oui/non
10.12	Sur quel pourcentage des superficies des semences non traitées aux insecticides (néonicotinoïdes et autres familles d'insecticides) sont-elles utilisées en grandes cultures ou en horticulture?	NS	743	Utiliser des semences non traitées aux insecticides	ha
		*SCA	755	Évaluer le niveau de risque de la présence des ravageurs des semis pour vérifier la pertinence de l'utilisation d'un traitement de semences insecticides sur les superficies en grandes cultures ou en horticulture	ha
10.13	Est-ce qu'un registre des interventions phytosanitaires est tenu pour l'entreprise?	*SCA	714	Posséder un registre à jour des interventions phytosanitaires et, au besoin, y ajouter d'autres informations (interventions mécaniques, efficacité des interventions, dépistage, données météorologiques, etc.)	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 751</i>	
10.13.a)	Est-ce que les données de ce registre sont utilisées pour planifier les interventions en cours de saison ainsi que celles des prochaines saisons de production?	NS	715	Utiliser les données de votre registre pour planifier la prochaine saison de production	oui/non
				<i>Voir les actions 714 et 751</i>	<i>oui/non</i>
10.14	Est-ce qu'un suivi au niveau de l'efficacité des interventions phytosanitaires est réalisé?	NS	750	Faire un suivi au champ après une intervention phytosanitaire	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 751</i>	
10.15	Est-ce que les pesticides sont appliqués tôt le matin ou en fin de journée pour notamment protéger les pollinisateurs?	NS	712	Appliquer les pesticides tôt le matin ou à la fin de la journée	oui/non
		NS	713	Lire les étiquettes des pesticides	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 820</i>	
10.16	Le réglage des pulvérisateurs est-il fait au moins une fois par année?	*SCA	716	Régler le pulvérisateur au moins une fois par année	réglages annuels
		PV	717	Acquérir des équipements complémentaires de réduction des risques des pesticides	oui/non
		NS	718	Améliorer la technique de pulvérisation afin de réduire les risques des pesticides	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 721 et 751</i>	
10.17	Le tracteur utilisé pour effectuer des pulvérisations est-il muni d'une cabine comportant un filtre approprié?	NS	720	Équiper la cabine d'un filtre à pesticide	oui/non



Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
10.18	Un triple rinçage ou un rinçage sous pression des contenants vides de pesticides est-il généralement effectué?	*SCA	721	Mettre en place des actions assurant la gestion sécuritaire des pesticides pour l'entreprise	oui/non
		NS	723	Rincer adéquatement les contenants de pesticides (triple rinçage ou rinçage sous pression)	oui/non
10.19	Où les contenants de pesticides vides et les sacs de semences vides sont-ils le plus souvent placés? <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec les ordures ménagères</li> <li>Ailleurs</li> </ul>	NS	728	Retourner les contenants de pesticides vides vers des sites de récupération	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 721</i>	
10.20	Comment les restes de bouillies de pesticides sont-ils habituellement gérés? <ul style="list-style-type: none"> <li>Vous laissez la bouillie dans le pulvérisateur.</li> <li>Vous utilisez d'autres moyens d'élimination.</li> </ul>	NS	725	Adapter le volume de la bouillie en fonction de l'intervention	oui/non
		NS	726	Pulvériser le reste de la bouillie sur un champ enherbé ou sur la culture (tenir compte de ce traitement lors de la prochaine pulvérisation)	oui/non
		NS	727	Éliminer les surplus de bouillie en faisant appel à une entreprise spécialisée	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 721</i>	
10.21 et 10.21.a.5)	Le rinçage de la cuve intérieure du pulvérisateur est-il effectué?	NS	724	Rincer adéquatement la cuve de votre pulvérisateur sur la culture déjà traitée ou sur une surface enherbée	oui/non
	À quel endroit le rinçage est-il le plus souvent effectué? Dans un autre endroit.	PV	752	Installer un système de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur	systèmes
				<i>Voir aussi l'action 721</i>	oui/non
10.22	Des mesures sont-elles prises pour éviter la dérive des pesticides?	PV	719	Ajouter un équipement de réduction de la dérive des pesticides	oui/non
		*SCA	759	Mettre en place des mesures pour réduire la dérive des pesticides	oui/non
				<i>Voir les actions 656, 717, 718, 721, 751</i>	
10.23	Est-ce qu'un dispositif antiretour (clapet) ou un autre système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source au moment du remplissage de votre pulvérisateur est utilisé?	NS	730	Installer un dispositif anti-retour au système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source d'approvisionnement en eau	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 721</i>	
10.24	Est-ce que le registre ou les renseignements nécessaires pour les délais de réentrée dans les zones traitées sont laissés à la disposition des travailleurs et des intervenants?	NS	733	Respecter les délais de réentrée après application des pesticides	oui/non
10.25	Parmi les éléments de protection individuels suivants, lesquels sont utilisés lors de la préparation et de l'application des pesticides?	NS	722	Porter des équipements de protection adéquats lors de la préparation ou de l'application de pesticides (se référer à SAgE pesticides ou à l'étiquette du produit)	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 721</i>	
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA, d'autres sections du PAA ou encore être liées au PAA 2013-2018.		*SCA	736	Réaliser une <i>Évaluation de la gestion intégrée des ennemis des cultures et de la gestion des pesticides</i>	oui/non
		*SCA	738	Pratiquer un mode de production certifié pour une culture donnée (ex : Certification Agrinature, production fruitière intégrée)	ha
		*SCA	742	Introduire ou continuer la production biologique pour l'entreprise	ha
		NS	744	Conserver des zones de refuge (maïs non Bt) pour prévenir le développement de la résistance des insectes ciblés	oui/non

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
		NS	756	Utiliser des pesticides homologués à plus faible risque pour remplacer les pesticides à risque élevé identifiés dans la <i>Stratégie québécoise sur les pesticides</i>	ha
		NS	701	Utiliser des informations provenant de guides spécifiques à vos cultures	oui/non
		NS	710	Prendre des mesures pour gérer les ennemis de culture résistants ou problématiques	oui/non
		NS	729	Posséder un certificat de qualification pour l'utilisation de pesticides délivré par le MELCC	oui/non
		NS	731	Respecter l'article 52 du code de gestion des pesticides	oui/non
		NS	732	Respecter les délais avant récolte	oui/non
		NS	734	Entreposer les pesticides dans un local réservé à cette fin	oui/non
		NS	735	Disposer d'un aménagement de rétention de pesticides	oui/non
		NS	748	Respecter les distances protectrices des immeubles protégés lors de pulvérisation de pesticides	oui/non
		NS	749	Respecter les zones tampons indiquées sur les étiquettes lors de l'application de pesticides	oui/non
		NS	751	Améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures	nouvelles pratiques
		NS	704	Utiliser des informations provenant de SAgE	oui/non

## Section 10 : Biodiversité en milieu agricole

Numéro de question	Question du PAA qui peut avoir trait à un élément à améliorer (avec une case de couleur jaune)	Financement	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
11.1	Est-ce que l'un ou l'autre des éléments suivants est aménagé sur l'entreprise?	PV	682	Tailler et regarnir les trouées dans une haie arborescente existante	m
	Haies brise-vents. Bandes riveraines. Bandes ou haies fleuries. Abris ou aménagements pour les oiseaux, chauve-souris ou pollinisateurs. Autres.	NS	816	Maintenir en fonction les aménagements (ex. : désherbage des haies, entretien des nichoirs à oiseau)	oui/non
11.2.a)	Quels sont approximativement, en pourcentages, les types d'espèces végétales présents dans les bandes riveraines?			<i>Voir les actions 607, 608 et 609</i>	
11.3.a)	La majorité de ces milieux sont-ils protégés par une zone tampon?	PV	806	Aménager ou améliorer des zones tampons pour protéger les milieux naturels sensibles ou d'intérêt écologique	ha
11.4	L'entreprise compte-t-elle des systèmes de retenue des eaux (ex. : marais filtrants, bassins de sédimentation, étangs d'irrigation)?	NS	817	Favoriser la biodiversité des aménagements hydriques artificiels	oui/non
11.5	L'entreprise compte-t-elle l'une ou l'autre des zones suivantes? Friches. Coulées. Sections cultivées difficilement accessibles par la machinerie agricole. Zones cultivées non productives	PV	814	Réaliser un aménagement pour améliorer la biodiversité de zones non-productives	m <sup>2</sup>
		SCA	810	Préserver les éléments de biodiversité présents dans la ferme	oui/non
11.6	Êtes-vous intéressés à améliorer la biodiversité autour des bâtiments (ex. : à l'aide de haies brise-vent, de bandes fleuries ou de nichoirs)?	PV	815	Réaliser un aménagement pour améliorer la biodiversité de zones situées autour de vos bâtiments	m <sup>2</sup>
11.7	Est-ce qu'un ou des boisés se trouvent à l'intérieur de l'entreprise ou à moins de 500 m des limites de l'entreprise?	PV	801	Aménager des haies ou des îlots boisés (arbres et/ou arbustes) favorables à la connectivité écologique	ha
		NS	802	Consulter des professionnels dans le domaine qui proposeront, s'il y a lieu, des aménagements ou des solutions propres à votre exploitation	oui/non
				<i>Voir aussi les actions 806, 807, 808, 810, 811, 812, 813</i>	
11.8	À votre connaissance, est-ce que la propriété abrite des espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (ex. : chevalier cuiré [espèce de poisson], ginseng à cinq folioles, pie-grièche migratrice, tortue musquée)?	NS	818	Protéger les espèces en péril, menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	oui/non
11.9	Au cours des dernières années, avez-vous remarqué des changements dans la biodiversité de la propriété en ce qui concerne les éléments suivants?	NS	807	Aménager un étang ou un marais pour la faune	oui/non
		PV	808	Aménager des bandes riveraines pour la faune	m
		PV	811	Aménager un habitat favorable aux auxiliaires des cultures (ex. : pollinisateurs)	m <sup>2</sup>
		PV	812	Aménager un habitat favorable aux ennemis naturels des ravageurs des cultures (ex. : oiseaux, chauve-souris, insectes)	m <sup>2</sup>
		PV	813	Effectuer un autre type d'aménagement favorable à la biodiversité	m <sup>2</sup>
				<i>Voir aussi l'action 810</i>	
11.10	Connaissez-vous l'emplacement des ruchers à proximité des superficies en culture?	NS	819	Connaître l'emplacement des ruchers	oui/non
		SCA	820	Modifier les pratiques culturales ou les périodes de pulvérisation de manière à protéger les pollinisateurs et les ruchers	oui/non

11.11	À votre connaissance, est-ce que des espèces exotiques envahissantes sont présentes sur la propriété? <ul style="list-style-type: none"> <li>Faune (ex. : punaise marbrée, nématode à kyste du soya)</li> <li>Flore (ex. : berce du Caucase, renouée du japon, amarante tuberculée)</li> </ul>	NS	803	Réprimer les espèces exotiques envahissantes	oui/non
		SCA	804	Prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes	oui/non
		NS	805	Assurer un suivi et un entretien adéquat dans les aménagements récemment établis pour contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes	oui/non
		NS	821	Confirmer l'identification des espèces exotiques envahissantes	oui/non
				<i>Voir aussi l'action 704</i>	
11.12	Est-ce que les récoltes sont affectées par la faune nuisible (ex. : oies, dindons, chevreuils)?	NS	822	Prendre en considération la présence de la faune nuisible dans la planification des aménagements	oui/non
		NS	823	Réaliser des aménagements qui favorisent la présence des prédateurs de la faune nuisible	m <sup>2</sup>
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de cette section du PAA, d'autres sections du PAA ou encore être liées au PAA 2013-2018.		NS	800	Faire réaliser une <i>Évaluation du potentiel d'aménagements favorables à la biodiversité</i>	ha
		NS	809	Participer au projet collectif en mettant en place les interventions prévues au projet	oui/non

### Autres

	Finance-ment	Code de l'action	Nom de l'action	Indicateur
Les actions présentées à droite peuvent être associées à une ou plusieurs questions de toutes les sections du PAA.	NS	900	Référer à un professionnel habilité	oui/non
	NS	901	Pas d'action recommandée	oui/non